

PROGRAMME DE FORMATION

Penser la prise en charge des patients blessés psychiques

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Psychiatre, psychologue, infirmier en pratique avancée en psychiatrie, infirmier en psychiatrie, éducateur spécialisé, assistante sociale

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 12 p.

Objectifs de la formation

Savoir reconnaître un patient présentant un état de stress post traumatique (SPT)
Savoir indiquer et mettre en place une action de defusing/débriefing individuelle ou collective
Connaître les indications et les limites des psychothérapies recommandées dans la prise en charge des troubles psychiques post traumatiques
Connaître les indications et les limites des traitements médicamenteux proposés ou recommandés
Prendre en charge les comorbidités en établissant des priorités thérapeutiques
Penser la prise en charge global des patients en termes de parcours

Programme

Perspectives historiques
Rappel clinique et épidémiologique
Comorbidités et histoire de la maladie
Présentation des principaux traitements et psychothérapies
Savoir indiquer et mettre en œuvre un défusing/débriefing
Intérêts des techniques alternatives (médiations corporelles, artistiques, groupe de parole etc)
Importance de la reconnaissance, réparation réhabilitation
Principes de l'expertise
Rôle de la pair-aidance et des associations
Importance du soutien de l'entourage

Méthodes et supports

Apports théoriques, simulation, étude de cas clinique

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

A l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.

SIÈGE SOCIAL

3 rue de l'Angélique
79000 Bessines
05 49 28 32 00
www.cerf.fr

BUREAU DE LYON

27 rue Emile Duport
69009 Lyon